

Note de service

Aux : Directeurs des services funéraires par l'entremise de l'Autorité des services funéraires et cimetières de l'Ontario

Expéditrice : Alexandra Schmidt
Registraire générale adjointe/directrice

Date : 26 février 2021

Objet : Élargissement de l'utilisation des certificats médicaux électroniques de décès

Je vous informe par la présente qu'à compter du 26 février 2021, les médecins et les infirmières et infirmiers titulaires d'un certificat d'inscription supérieur (c.-à-d. infirmières et infirmiers praticiens) en soins palliatifs en dehors d'un cadre hospitalier (p. ex. lieu de résidence du patient, centre de soins palliatifs ou maison de soins de longue durée) pourront également remplir et transmettre les certificats médicaux électroniques de décès.

Rôle des directeurs de services funéraires :

Le rôle des directeurs de services funéraires reste le même. Une fois que le coroner, l'investigateur délégué ou l'investigatrice déléguée par le coroner, le médecin ou l'infirmière ou infirmier praticien a soumis le certificat médical électronique de décès dûment rempli au salon funéraire selon la méthode de transmission sécurisée et protégée par un mot de passe, le directeur des services funéraires devra l'imprimer. La copie imprimée devient alors le certificat médical de décès officiel.

Le directeur des services funéraires doit ensuite :

- 1) Comparer les renseignements inscrits dans le certificat médical de décès avec ceux fournis par l'informateur sur la déclaration de décès afin de vérifier l'exactitude des deux formulaires, et corriger toute incohérence.
- 2) Envoyer une copie de la déclaration de décès et du certificat médical de décès à la municipalité en suivant la procédure provisoire convenue entre cette dernière et les salons funéraires qui y sont situés (p. ex. par envoi sécurisé d'un courriel

ou d'une télécopie) dans le but de délivrer un permis d'inhumation plus rapidement.

- 3) Envoyer ou livrer en personne les documents originaux d'enregistrement du décès à la municipalité au plus tard le jour ouvrable suivant ou, dans les circonstances actuelles, dès que possible aux fins de traitement.

Je vous remercie encore une fois pour votre coopération soutenue. Si vous avez des questions ou si vous souhaitez obtenir des précisions sur ce qui précède, n'hésitez pas à appeler Melissa Power, responsable intérimaire des opérations, au 807 343-7557.

Salutations sincères,

Alexandra Schmidt

Alexandra Schmidt

Registraire générale adjointe, Bureau du registraire général

Directrice, Direction des services de production et de vérification - Thunder Bay

Copie à. Carey Smith, L'autorité des services funéraires et cimetières de l'Ontario
 Monica Turner, Association of Municipalities of Ontario
 David Arbuckle, Association des directeurs généraux, secrétaires et
 trésoriers municipaux de l'Ontario
 Kelly McCarthy, Ville de Toronto
 Allan Thompson, Rural Ontario Municipal Association
 Marc Gagnon, L'Association française des municipalités de l'Ontario